

Affiché  
en Mairie  
le 07.06.95.

COMMUNE DE ROLAMPONT  
COMPTE RENDU  
SEANCE DU 2 JUIN 1995  
-----

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE, LE VENDREDI 2 JUIN A VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 20 mai 1995, s'est assemblé sous la présidence de Madame Lucette BRUSCHET.

**Etaient présents** : M. PERRIN, Maire ( sauf pour la délibération n°1), MME BRUSCHET, MM. LAPIERRE, DELIENNE, Adjoint, MM. BORDEL, DOUCHE, FLORIOT, Maires délégués, MM. ARNOUD, DELIN, MARIOT, NOIROT, GRAPINET, VION, GALLISSOT, DEBELLEMANIERE, MARCHAND, Mlle TORRAILLE, Conseillers municipaux.

**Excusée** : MME TRINQUESSE, Conseiller municipal (procuration à M. Lapierre).

**Absent** : M. WERTZ, Adjoint.

-----

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures et trente deux minutes.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 1995.**

Adopté à l'UNANIMITE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-13 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un Président pris au sein du Conseil.

Mme BRUSCHET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N°1 Approbation des Comptes Administratifs - Exercice 1994.**

Adopté par 15 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

**Tirage au sort pour la constitution du jury d'assises 1996 :**

- SIMMONET RAYMOND ALBERT
- SAUNOIS FREDERIC ANTOINE MARCEL
- DEBELLEMANIERE SERGE

**N°2 Fixation du prix de location d'un bus à la Commune de Hûmes.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°3 Non valeurs 1995.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°4 Approbation de la destination des coupes F.C. de Rolampont 1996.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°5 Servitude dépendante de la vente d'un immeuble à Tronchoy.**

Adopté à l'UNANIMITE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE, LE 2 JUIN 1995, A VINGT DEUX HEURES ET CINQ MINUTES.

LE MAIRE,

GUY PERRIN